

**Groupe de travail IV sur les partenariats public privé, la prestation des services publics et  
la réforme de la réglementation  
19 mai, Tunis, Tunisie  
Contribution à la Conférence ministérielle de novembre 2009**

Le Groupe de travail IV sur les partenariats public privé, la prestation des services publics et la réforme de la réglementation de l'initiative pour la bonne gouvernance à l'appui du développement (GfD) des pays arabes s'est réuni le 19 mai 2009 à Tunis, en Tunisie. Au cours de cette réunion régionale, les délégués ont convenu de soumettre ce texte à l'examen des ministres qui vont approuver la Déclaration de la prochaine Conférence ministérielle de GfD intitulée: "Au-delà de la crise, placer les citoyens et les entreprises au centre de la réponse publique", qui se tiendra au Maroc en novembre 2009:

L'amélioration de la qualité de la réglementation est l'un des principaux piliers des stratégies appliquées par les pays pour surmonter les défis du ralentissement économique mondial. Les cadres juridiques des marchés sont affaiblis par *l'inflation* de la réglementation et de la complexité, l'incertitude, les coûts de conformité, la mauvaise gestion des risques et des institutions en manque de ressources. Les délégués du Groupe de travail IV ont convenu que la clarté, l'accessibilité, la cohérence et l'application sont appuyées par la promotion des outils de la politique réglementaire et des approches telles que: l'utilisation d'objectifs clairs pour justifier l'action réglementaire; une approche circulaire devrait équilibrer la création et la gestion de la législation existante; les processus de consultation impliquant les parties prenantes dans le processus réglementaire; les outils fondés sur l'analyse des instruments politiques qui renforcent la gestion de la réglementation et la simplification administrative pour rendre la vie des citoyens et des entreprises plus facile. La poursuite des réformes est importante pour assurer le succès. Un engagement/appui politique continu est nécessaire pour promouvoir la qualité de la réglementation.

Les délégués ont réaffirmé que la coopération multilatérale joue un rôle clé dans la promotion des principes de bonne réglementation. Elle permet d'améliorer les connaissances, généraliser les bonnes pratiques et promouvoir les meilleures politiques. En particulier, l'initiative de la bonne gouvernance à l'appui du développement (GfD) des pays arabes a été un mécanisme efficace pour renforcer les capacités des décideurs politiques, partager des pratiques et des expériences, et renforcer les programmes nationaux de réforme.

En vue de renforcer l'impact des activités du groupe de travail et d'enrichir le programme de travail pour les années à venir, les participants ont convenu ce qui suit:

- L'approbation d'une charte régionale pour la qualité de la réglementation devrait contribuer à promouvoir des principes communs et faciliter la mise en œuvre des politiques de réforme de la réglementation. Le texte soumis au groupe de travail sera consulté par les pays et soumis pour l'approbation à la prochaine session spéciale du Groupe de travail sur la réforme de la réglementation dans la région de l'Afrique du Nord et le Moyen Orient (ANMO) qui se tiendra en septembre prochain à Paris.
- La nécessité d'institutionnaliser les formations afin de créer des capacités dans l'utilisation de ces outils. L'ordre du jour de la politique de la réglementation peut être renforcé par les travaux du Centre régional d'expertise sur la qualité de la réglementation (CREQR) lancé par le Gouvernement de la Tunisie. Les délégués ont soutenu le lancement du Centre pour promouvoir les bonnes pratiques et une compréhension commune de la qualité de la réglementation.
- Les délégués espèrent coopérer dans le futur pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs et d'en tirer les leçons des expériences pour améliorer leur cadre réglementaire.
- Les délégués ont convenu d'intensifier les efforts de mise en réseau et d'encourager une participation plus large afin d'accélérer le développement et l'application des principes d'une meilleure réglementation.